

agripromomo

pour la promotion du monde rural

n° 72

AVANT

LE PAYSAN DANS LA NATION



agripromo

REVUE TRIMESTRIELLE INTERAFRICAINNE DE PROMOTION RURALE

Fondée en 1973 par INADES-FORMATION

POUR VOUS

- * animateurs, encadreurs, formateurs, responsables de zones et de projets, tous les agents du développement rural.
- * Agriculteurs, artisans, éleveurs, tous ceux qui vivent en milieu rural.
- * Tous ceux qui s'intéressent aux problèmes du monde rural.

agripromo

- raconte vos expériences
- expose vos problèmes
- vous aide à réfléchir
- publie vos réflexions
- répond à vos questions
- vous apporte des informations
- vous propose un matériel pour l'animation.

AGRIPROMO paraît 4 fois par an
(janvier, avril, juillet, octobre)

COMBIEN PAYER?

● TARIF (AFRIQUE)

1) Vente au numéro
V. O. : 300 F CFA
Frais port aérien : 200 F CFA

2) Abonnement
1 an : 1 100 F CFA
Frais port aérien : 800 F CFA

TARIFS AUTRES CONTINENTS

1) Vente au numéro
Le numéro : 1 100 F CFA ou 22 FF
Frais port aérien : 300 F CFA ou 6 FF

2) Abonnement
1 an : 4 400 F CFA ou 88 FF
Frais port aérien : 1 200 F CFA ou 24 FF

N. B. : On peut s'abonner pour 2 ans.

COMMENT PAYER ?

- Par mandat-lettre ou par chèque postal ou en espèces.
Adresser à : AGRIPROMO / INADES-FORMATION.

NUMÉROS DISPONIBLES :
Voir en 3ème page de couverture.

NOS BUREAUX EN AFRIQUE

- * Si vous habitez l'un des pays ci-dessous, adressez-vous à notre bureau local pour tout service.
- * Pour les autres pays et pour toute correspondance avec la Rédaction, s'adresser au Siège.

SIEGE : INADES-FORMATION, 08 B. P. 8 Abidjan 08 — Tél. 44-31-28 — Télex : 20 21 39 F RCINF (ATTN IF17 INADES FO)
CCP Abidjan 179-16 — CCP Paris 22.194-88 T

BURKINA-FASO : INADES-FORMATION, 01 B. P. 1022 Ouagadougou 01 — Tél. 30-20-70 — Tél. : 30-20-70 — CCP Ouagadougou 73-81.

BURUNDI : INADES-FORMATION, B. P. 2520 Bujumbura — Tél. : 265-86 et 225-92 — Banque de Crédit de Bujumbura, Compte 58 373/11.

CAMEROUN : INADES-FORMATION, (Direction Nationale) B. P. 11 Yaoundé — Tél. 23-15-51 et 23-17-48 — SGBC Compte 02-00-017-308-8
Antenne de Bamenda : P.O. Box 252 — Tél. 36-11-80 — SGBC Compte 05-00-085-170/4 ; Antenne de Maroua : B. P. 167 — Tél. 29-13-82
SGBC Compte 05-00-060-231-0.

COTE D'IVOIRE : INADES-FORMATION (Direction Nationale) 01 B. P. 2007, Bouaké 01 — Tél. 63-30-00 et 63-41-41 — SGBCI Compte 241-021-127-05 — Antenne de Daloa : B. P. 1434 — Tél. 78-30-69.

ETHIOPIE : Agri-Service-Ethiopie, P. O. Box 2460 Addis-Ababa — Tél. 16-48-11 — Banque : Commercial Bank of Ethiopia : ACC 58, ACC 59

KENYA : INADES-FORMATION, P. O. Box 14022 Nairobi — Tél. 74-36-06 — Banque : Barclays Bank, West lands branch, current a/c 3585315

RWANDA : INADES-FORMATION, (Direction Nationale) B. P. 866 Kigali — Tél. 47-13 — Banque de Kigali 2903/01 — Antenne de Gisenyi, B. P. 56 — Antenne de Butare, B. P. 707.

TANZANIE : INADES-FORMATION, Regional branch of IF KENYA, P. O. Box 203 Dodoma — Tél. 202 30 — Banque : International Banking Department, National bank of Commerce Dar-es-Salam a/c 170/15476 — Mazengo, Branch 170, Dodoma.

TCHAD : INADES-FORMATION, (Direction Nationale), B. P. 945 Ndjaména — Tél. 51-40-24 — Banque : BIAT 36 600 036 G.

Antenne de Moundou, B. P. 70 — Tél. 388

TOGO : INADES-FORMATION (Direction Nationale) B. P. 39 Atakpamé — Tél. 40-00-25 — CCP Lomé 01-91. Antenne de Dapaong — B. P. 9
Tél. 70-81-48.

ZAIRE : INADES-FORMATION, B. P. 5717 Kinshasa-Gombé — Tél. 34-682 — Banque du Peuple, Compte I.F.-Zaire 226-765 L.

DANS CE NUMERO:

agripromo

Revue trimestrielle interafricaine
de promotion rurale

Publiée par
INADES-FORMATION

DIRECTEUR DE PUBLICATION

René SEGBENOU

DIRECTEUR DE LA REDACTION

Felix N. NADIEDJOA

COMITE DE REDACTION

L. SASSOLE, M. C. HOUEDANOU
F. N. NADIEDJOA, N. ZAHIRI

RÉDACTION - ADMINISTRATION

Les équipes
d'INADES-FORMATION

DESSIN

Alphonse ANOH-NWOLLEY

SIEGE - IMPRIMERIE

08 B. P. 8 - ABIDJAN 08
15, av. Jean-Mermoz - Tél. 44-31-28
Côte d'Ivoire

AGRIPROMO N° 72, janvier 1991

© 1991 INADES-FORMATION
Interdit de reproduire
sans notre autorisation écrite

Dépôt : 1er trimestre 1991
N° d'impression 40 393



EDITORIAL

Pour que les paysans soient de vrais citoyens.

2



INFORMATIONS

Droits et devoirs des citoyens.
La Caisse de stabilisation...
Les syndicats et associations agricoles...

3 à 9



ENTRETIEN AVEC...

Des membres de la MFFR de Hahomégbé.

10 à 12



AGRIFLASH

Le président a dit...

13



DOSSIER

Paysans africains : des citoyens à part ?

14 à 16



OPINION

Les porte-paroles ou l'art d'étouffer
la voix des paysans.

17



PAR EXEMPLE

Les villageois font respecter leurs droits.

18



VARIETES

L'intermédiaire.

19



A PROPOS

Quand les paysans se révoltent...

20 et 21



A CONSULTER

22



COURRIER

23

A NOS AMIS

24

pour que les paysans soient de vrais citoyens

*« Hâtez-vous lentement, et, sans perdre courage
Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage
Polissez-le sans cesse et le repolissez. »*



C'EST une invitation de Boileau, un écrivain français, à la persévérance. Agripromo, revue pour la promotion du monde rural, ne doit pas se lasser de revenir sur certains thèmes, s'il veut apporter aux paysans des informations nécessaires pour éclairer leurs choix. Ces informations doivent être souvent actualisées, car le chemin de l'autopromotion est long et parsemé d'obstacles et, les situations changent dans les pays.

C'EST pourquoi ce numéro aborde à nouveau des sujets déjà traités dans des numéros précédents comme « Un développement plus juste » et « Le groupement : un moyen pour progresser... ». Mais il est parfois nécessaire de revenir souvent sur des thèmes qui montrent la place du paysan dans la nation, quand on fait de la sensibilisation, c'est-à-dire, lorsque l'on cherche à provoquer une réaction.

LA situation socio-économique du milieu rural ne s'est pas améliorée depuis vingt ans. Elle s'est plutôt dégradée avec la « conjoncture » qui s'est installée : manque de médicaments dans les dispensaires, coût élevé des intrants, baisse des prix des produits de rente entraînant une diminution des revenus déjà bas des paysans... si bien que ces derniers se sentent plus qu'auparavant abandonnés à leur sort. Pourtant, ils jouent un rôle important dans la nation.

CETTE marginalisation des paysans, le dossier essaie d'en expliquer le mécanisme : comment dès la colonisation, les sociétés ont été dépossédées et privées de tout pouvoir de décision politique et économique ; comment, malgré leur exclusion des instances de décision, les paysans sont pourtant source des devises nécessaires aux investissements dans les pays : les informations à

ce sujet sur les caisses de stabilisation sont assez édifiantes. Mais les paysans ne se laissent pas toujours faire sans réagir. A travers des groupements, certains luttent contre le vol dont ils sont victimes lors de la commercialisation des produits de rente, d'autres font des réalisations communautaires tels que des puits, des greniers villageois, des routes, etc. Mais ces actions restent bien timides et localisées.

ACTUELLEMENT, il est question partout de « multipartisme » et de « démocratie ». Dans les campagnes, si l'on ne comprend pas encore bien ce que cela veut dire, les gens sentent néanmoins qu'il se passe « quelque chose ». Et quand le « tam-tam » change de rythme, il est nécessaire de changer la manière de danser. Le moment est peut-être arrivé pour les paysans de faire entendre leur voix. Des exemples montrent que des paysans ont pu obtenir, par des actions appropriées, la réparation d'injustice ou d'exploitation dont ils étaient victimes. Des informations nous apprennent comment d'autres, en Amérique et en Europe, se sont organisés pour participer réellement aux décisions et aux projets concernant leur pays et pour avoir leur place dans les instances dirigeantes.

DANS la situation actuelle, les ONG sont peut-être les seules à pouvoir aider les paysans à trouver de nouvelles formes d'organisations et d'actions, en réfléchissant ensemble avec les intéressés. Elles doivent en outre apporter des informations et des formations qui permettent aux paysans de gérer eux-mêmes leurs organisations, car les agents des organismes publics ne peuvent accomplir un tel travail. Comme le dit un proverbe : « Par pudeur, on ne demande pas à quelqu'un d'aller chercher le bâton qui va servir à le corriger ». □

F. N. NADIEDJOA



droits et devoirs des citoyens

Le paysan appartient à une nation, même s'il n'en a pas toujours conscience. La loi lui reconnaît des droits et lui impose des devoirs comme à tous les autres citoyens de cette nation et, même si souvent, il ne sait ni lire, ni écrire, il « n'est (pas) censé ignorer la loi ».

Dans la société traditionnelle, c'est la coutume qui détermine les droits et les devoirs de chacun, selon son sexe, son âge, son statut social... Dans les nations modernes, c'est la loi qui donne des droits et impose des devoirs aux citoyens. Il convient de connaître aussi bien la loi moderne que la coutume. C'est souvent l'ignorance de ses droits et de ses devoirs dans la société moderne, qui livre le paysan aux abus des agents de l'Etat chargés de faire respecter la loi. Dans la vie quotidienne, certains de ceux qui connaissent, trompent et exploitent parfois ceux qui ne savent pas.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que la réglementation des droits et des devoirs change d'un pays à un autre mais en règle générale, les réglementations des droits et des devoirs des citoyens, en Afrique, sont inspirées du droit européen introduit chez nous par la colonisation. C'est la déclaration universelle des droits de l'homme qui inspire la réglementation moderne en matière de droits et de devoirs des citoyens.

Nous n'avons pas la prétention, ici, de mentionner tous les droits et tous les devoirs. Nous voulons seulement appeler l'attention sur certains des uns et des autres dans les domaines suivants qui intéressent les populations rurales, la propriété foncière, l'acte de naissance, la carte d'identité, les taxes et les impôts...

QUELQUES DROITS DES CITOYENS

LA PROPRIETE FONCIERE

La terre est le capital le plus important du paysan ; il la travaille différemment selon qu'il en est propriétaire ou non. Dans la plupart des pays, le droit de propriété est reconnu aux citoyens par un titre foncier.

Dans d'autres comme le Burkina, la terre ne peut appartenir à un particulier et le titre foncier n'existe pas.

Si dans votre pays, le droit de propriété est reconnu aux citoyens, voici la démarche à suivre :

- 1) Vous présenter avec le chef de terre s'il en existe un, ou avec deux personnes qui ont autorité d'après la coutume pour attester devant le Sous-Préfet que la coutume vous donne droit sur la portion de terre que vous voulez acquérir légalement.
- 2) Faire une demande de bornage. Le bornage (fixation des limites du terrain par l'installation de bornes) se fait toujours en pré-



L'alphabétisation est un droit fondamental du paysan. Savoir lire peut permettre aux paysans de connaître leurs droits et leurs devoirs.

sence du chef de village, du chef de terre là où il y en a un, et de tous vos voisins pour éviter toute contestation au niveau du village.

- 3) Selon les pays, le bornage est suivi de la délivrance d'un permis d'exploiter provisoire. Il faut ensuite mettre en valeur le terrain : implantation de cultures, plantation d'arbres... Le service départemental constate la mise en valeur et vous délivre une attestation.

- 4) L'attestation délivrée par le service de l'agriculture jointe à une demande de titre foncier et accompagnée du permis d'exploiter provisoire est adressée au service de la conservation foncière par l'intermédiaire du bureau départemental des domaines. Alors on vous délivre le titre foncier qui mentionne la situation géographique de votre propriété, sa superficie, vos nom et prénoms, la date et le numéro du titre foncier.

La procédure peut connaître des variations selon les pays, il faut d'abord se renseigner auprès des autorités. Prévoir des frais à chacune des étapes. En principe, le titre foncier n'est délivré que pour une superficie assez réduite. Si votre terrain est plus grand, la surface excédentaire fait l'objet souvent d'un bail dit emphytéotique, c'est-à-dire, d'un contrat de location à très long terme — 50 à 99 ans — entre l'Etat et vous.

LA CARTE D'IDENTITE

Avoir une carte d'identité, est un droit et en même temps un devoir pour tout citoyen. Ce document vous reconnaît comme citoyen du pays, né à un endroit précis, de parents reconnus et indique vos nom et prénom(s), vos date et lieu de naissance, votre profession et vos signes particuliers.

La carte d'identité s'établit partout au commissariat de police et dans les sous-préfectures à partir de votre acte ou jugement supplétif d'acte de naissance, accompagné d'un certain nombre de photos d'identité (en général deux). L'une de ces photos est pour la carte, l'autre pour le registre du commissariat ou de la sous-préfecture. La carte d'identité est valable pour une certaine période, de 5 à 10 ans selon les pays. Puisque l'individu vieillit, il faut que sa photo qui est sur la carte permette toujours de le reconnaître. En règle générale, la carte d'identité est valable seulement sur le territoire national.

Ce document est nécessaire pour vous identifier dans les rapports que vous avez avec l'administration, la justice, la banque... et en cas d'accident grave pour prévenir vos proches. Il y a souvent des victimes d'accidents qui meurent, faute d'avoir un proche qui puisse les assister en médicaments ou frais opératoires parce qu'on n'a pas pu les identifier pour joindre leurs parents...

lisible. Si vous n'avez pas de carte d'identité ou si celle-ci est dans un état qui la rend difficile à déchiffrer, le gendarme en brousse ou le policier en ville peut vous faire payer une amende fixée par la loi et elle est en général très forte.

DES DEVOIRS DU CITOYEN

L'ACTE DE NAISSANCE

On reconnaît et on enregistre par l'acte de naissance, la venue d'un enfant au sein de la communauté nationale. Sans acte de naissance, on est « inconnu » de l'Etat du pays ; on est étranger et même pire, on n'existe pas aux yeux de la loi. Quand un enfant naît, on a le devoir de le présenter au pays, à l'Etat, par une déclaration à la mairie, chez le bourgmestre en ville, à la sous-préfecture ou à l'autorité administrative à laquelle appartient votre village ou votre commune.

L'officier d'Etat civil inscrit dans le registre d'Etat civil les nom et prénom(s) de l'enfant, ceux de son père et de sa mère ; le lieu et la date de la naissance. Il vous délivre ensuite un extrait d'acte de naissance au nom de l'enfant.

Pour avoir un extrait d'acte de naissance, la déclaration doit être faite, selon les pays, dans un délai de 15 jours à 3 mois suivant la naissance de l'enfant. Passé ce délai, il faut un jugement supplétif d'acte de naissance. Ce jugement est prononcé par un tribunal ou par le Sous-Préfet.

Pour obtenir un jugement supplétif d'acte de naissance, il faut en général faire une demande sur laquelle on indique les noms et prénom(s) de l'intéressé avec la date et le lieu de naissance ; les noms et prénoms du père et de la mère. On présente ensuite deux à trois témoins et un certificat du maire, du bourgmestre ou du Sous-Préfet indiquant que l'intéressé n'a pas d'acte de naissance.

Prévoir des frais variables selon les pays. Renseignez-vous toujours auprès des autorités locales pour des informations plus précises selon votre pays.

L'ACTE DE DECES

A la mort d'une personne, il faut déclarer le décès. Par l'acte de décès, l'Etat constate la disparition d'un citoyen dont l'existence a été reconnue par l'acte de naissance au moment de sa naissance. L'acte de décès enregistre que cette personne n'est plus membre de la communauté nationale. C'est cet acte qui sera exigé pour liquider la succession du défunt. Sans acte de décès, le titre foncier, les biens et le compte en banque ou à la caisse villageoise d'épargne et de crédit ne peuvent être transférés aux héritiers.

LES TAXES ET IMPOTS

Dans certains pays, les paysans paient encore l'impôt dit de capitation. Cet impôt va à l'Etat pour lui permettre d'assumer ses charges : salaires des fonctionnaires, équipement des administrations, construction de routes, d'écoles, d'hôpitaux... Dans ces pays, payer l'impôt est un devoir. Le paysan qui s'acquitte de son impôt a un reçu. Il doit garder soigneusement ce reçu et le présenter à chaque demande de l'autorité administrative et de ses représentants.

A côté de l'impôt, il y a des taxes perçues dans tous les pays. Ce sont les taxes de marché, la vignette pour vélos et motocyclettes dans certains pays, la patente pour les petits commerçants, la taxe et la licence pour les débits de boissons. Il est important de les payer pour vendre et circuler librement sans tracasseries de la gendarmerie ou de la police.

Quand on est en règle, on peut exiger de l'Etat qu'il respecte vos droits, qu'il vous protège ainsi que vos biens. Dans le cas contraire, on s'expose à trop d'ennuis. □

les prix des produits agricoles

Les produits agricoles sont le fruit du travail des paysans. Il est normal qu'ils s'interrogent sur la manière dont le prix de ces produits est fixé à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays ; qu'ils se demandent aussi

quelle est la part qui leur revient dans le prix de vente de ces produits.

C'est à ces deux questions que nous allons tenter de répondre ici.

En Afrique, les prix d'achat aux paysans des produits d'exportation : cacao, café, coton, arachide... sont fixés par l'Etat. Pour les produits vivriers, certains Etats fixent des prix minima d'achat et d'autres n'en fixent pas. Les Etats qui ne fixent pas de prix, s'en remettent à la loi de l'offre et de la demande.

Pour fixer les prix d'exportation, l'Etat tient compte de contraintes extérieures et des exigences internes du développement.

Contraintes extérieures : les matières premières agricoles sont vendues par plusieurs pays du Tiers-Monde à la fois.

En conséquence, leurs prix sur le marché international sont instables. Ils varient selon les quantités disponibles, les stocks déjà constitués et les besoins des pays consommateurs, la valeur des monnaies de paiement et les intérêts des grands marchands internationaux. Certaines années, les prix peuvent être bons, par exemple en 1976-1977, les prix du cacao et du café avaient dépassé 2 000 F CFA le kilo. D'autres années, les prix sont mauvais, par exemple actuellement, le prix du kilo de cacao est en dessous de 500 F CFA.

Exigences internes du développement : en Afrique, en général, l'insuffisance de moyens financiers et d'épargne, et d'entrepreneurs nationaux compétents, oblige l'Etat à prendre en charge une grande partie des investissements nécessaires au développement : routes, écoles, hôpitaux, usines de transformation... Pour cela, l'Etat a besoin de devises. Or, les devises propres au pays proviennent en grande partie de la vente à l'étranger des produits agricoles. Est-ce qu'il faut céder la plus grande partie du prix du marché international au producteur-paysan ?

Dans ce cas, le paysan subira directement les variations de prix. Il

gagnera plus si les prix sont bons et perdra de l'argent si les prix sont mauvais. Et il lui faudra payer des impôts plus lourds. Est-ce que, au contraire, l'Etat doit prendre la plus grande partie pour se donner les moyens de financer le développement ? Dans ce cas, il devra garantir un prix stable aux producteurs en constituant des réserves monétaires sur sa part.

Presque tous les pays ont choisi la deuxième solution. Mais beaucoup utilisent les réserves de stabilisation des prix à d'autres fins, selon la FAO (Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture). C'est pourquoi les prix sont fixés à un bas niveau, entre 10 et 40 pour cent des prix internationaux. En Afrique, toujours d'après la FAO, les producteurs perçoivent en moyenne 11 à 13 pour cent de moins que dans les autres régions du Tiers-Monde pour les produits agricoles d'exportation et les céréales.

Les gouvernements expliquent cette situation par le fait qu'il leur faut promouvoir le développement en prenant l'argent où il se trouve, c'est-à-dire chez les paysans qui paient plus que les salariés. Ainsi lorsque l'Etat s'attribue 60 à 90 pour cent selon les années, c'est le revenu du paysan qui se trouve amputé d'autant. Alors que les salariés déjà bien privilégiés ne cèdent qu'entre 10 et 25 pour cent de leurs revenus à l'Etat. Les salariés ont des

syndicats qui défendent leurs salaires, tandis que les paysans inorganisés n'ont aucune force de contestation, ni même de concertation face à l'Etat. C'est pourquoi, ils supportent l'essentiel des « efforts » de développement.

En ce qui concerne les produits vivriers, la situation est souvent pire. Dans les pays où l'Etat fixe les prix minima d'achat aux producteurs, il le fait en tenant beaucoup plus compte des intérêts des consommateurs des villes que ceux des producteurs. Et encore, ces prix sont rarement respectés par les acheteurs qu'il s'agisse de commerçants privés ou offices d'Etat. Dans les pays où l'Etat se fie à la loi de l'offre et de la demande, les paysans mal informés sur la situation du marché national, mal organisés, perdent face aux commerçants-intermédiaires qui maximisent leur profit. Dans ces conditions, la liberté de commerce asservit le paysan et c'est l'auto-organisation des paysans qui peut les affranchir.

C'est pourquoi les paysans commencent à réagir, en s'organisant en groupements de vente, en banque de céréales... pour écouler leurs produits à des prix plus rémunérateurs. Certains cherchent à éliminer les intermédiaires pour vendre directement aux consommateurs. Mais les problèmes de conservation des stocks et de trésorerie constituent souvent des goulots d'étranglement pour ces organisations paysannes. □

La loi de l'offre et de la demande défavorise souvent les paysans mal informés et mal organisés. Ce sont les intermédiaires qui en tirent le plus de profit.



teur et la caisse. La caisse, selon les prix internationaux, décide de la quantité de café ou de cacao à vendre. Les exportateurs exécutent alors les ventes dans les conditions définies par la Caisse de Stabilisation, et encaissent l'argent.

— Pour le reste du café et du cacao, les exportateurs proposent des conditions de vente (quantités, qualités, prix, délai, destination) à la Caisse avant d'effectuer la vente.

La Caisse effectue des prélèvements ou verse des subventions.

Lors de la vente, si le prix de vente sur le marché est supérieur au prix de revient (2), la caisse prélève une partie du bénéfice ainsi réalisé. Par exemple, si le café est vendu 1 000 F CFA sur le marché mondial et que le prix de revient de ce café est 550 F CFA, le bénéfice brut réalisé est 450 F CFA. C'est sur cette somme que la caisse effectue le prélèvement. Par contre, si le prix de revient est supérieur au prix de vente sur le marché international, la Caisse accorde une subvention à l'exportation pour compenser la perte. Dans la mesure où les prélèvements ont dépassé jusqu'à présent les subventions à l'exportation, la CSSPPA a eu à sa disposition des ressources financières assez importantes. Les tableaux ci-après donnent, à titre d'exemple, les prélèvements effectués par la CSSPPA de 1960 à 1980 sur tous les produits exportés et ceux faits sur le café et le cacao en 1980/1981.

A QUOI ONT SERVI LES PRELEVEMENTS DE LA CSSPPA ?

Selon les statuts, la CSSPPA, avec 60 % des prélèvements, doit constituer des réserves pour soutenir les prix agricoles lorsque les prix mondiaux baissent. Elle doit en outre en transférer 30 % au Trésor public et 10 % à la Banque nationale pour le développement agricole. Mais la réalité est toute autre lorsque l'on analyse l'utilisation des 757 milliards de francs prélevés sur

(1) FOB : Free on Board (Franco de port).

(2) Le prix de revient, appelé valeur CAF (Coût, Assurances, Frêt).

PRELEVEMENTS BRUTS DE LA CAISSE DE STABILISATION

ANNÉE	MONTANT millions CFA	ANNEE	MONTANT millions CFA
1960	76	1973	10 298
1965	96	1974	49 575
1966	143	1975	18 052
1967	5 354	1976	108 042
1968	7 616	1977	254 563
1969	11 978	1978	185 458
1970	5 886	1979	143 261
1971	5 886	1980	65 326
1972	1 000	—	—

BENEFICE BRUT DE LA CSSPPA SUR LE CAFE ET LE CACAO EN 1980/1981

	CACAO	CAFE
Prix producteur F CFA/Tonne	300 000	150 000
Frais ramassage	+ 13 166	+ 10 506
Entrepôt - manutention	+ 3 790	+ 1 231
Frais commercialisation	+ 22 022	—
Valeur loco magasin	338 978	353 824 (1)
Commission transit	+ 3 304	+ 3 812
Valeur à quai	342 282	357 636
Douane	+ 50 600	+ 57 500
Exportateur	+ 2 268	+ 2 565
Divers	+ 2 281	+ 2 706
Valeur FOB	397 431	420 407
Frais fixes	+ 40 000	+ 30 000
Valeur CAF revient	437 431	450 407
Valeur CAF vente	450 000	430 000
Bénéfice brut par tonne	12 570	79 593
Tonnage commercialisé	418 300	366 800
Bénéf. brut en millions CFA	52 520	29 195

(1) La valeur loco magasin s'obtient en calculant l'équivalent café vert du café cerise rendu usine (161 739 : 53 %) et en ajoutant le transport et le décortilage (48 656).

les bénéfices de tous les produits commercialisés par la Caisse sur la période 1971/1981.

Financement de l'investissement public.

Près de 86 % des prélèvements ont servi à accorder des subventions et

à faire des investissements. Par exemple, la CSSPPA a contribué pour 1 075 millions en 1978 au remboursement des emprunts de la SODESUCRE. A travers le Budget spécial d'investissement et d'équipement — CSSPPA, la caisse a financé directement certains projets désignés par le Président.

Et, à partir de 1980, quand les prix du café et du cacao ont chuté sur le marché mondial, la caisse n'a plus été en mesure de contribuer au budget d'investissement.

Caution aux emprunts.

L'argent de la caisse a aussi servi de contrepartie nationale aux emprunts de l'Etat auprès des établissements financiers internationaux. Ainsi les emprunts ont entraîné des remboursements de dette de l'Etat qui sont passés de 23,7 milliards en 1976 à 242,2 milliards en 1982. Quand à la dette de l'Etat elle-même, elle est passée de quelques centaines de millions en 1970 à 2 000 milliards en 1982.

Part des paysans.

Jusqu'en 1990, le prix d'achat aux producteurs a été soutenu et régu-

lièrement augmenté. Ainsi par exemple, sur la période 1974/1986, le prix du café est passé de 150 F à 400 F et celui du cacao, de 175 F à 400 F malgré quelques baisses des prix mondiaux.

Les producteurs de café et de cacao ont bénéficié en outre de certaines prestations gratuites (défrichement, fourniture de boutures, d'engrais, etc.), de primes et subventions qui faisaient partie de programmes financés par le Budget spécial d'investissement et d'équipement (BSIE-CSSPPA).

Il est à noter que les autres secteurs de la production agricole ont largement bénéficié des ressources financières issues du secteur café/cacao.

Mais il est difficile de savoir quel pourcentage des prélèvements de la CSSPPA est revenu aux paysans.

Cependant, on constate que la CSSPPA n'a pas gardé 60 % de ses ressources conformément aux statuts pour soutenir les prix agricoles, sinon le prix d'achat du cacao et du café aux producteurs n'aurait pas diminué de moitié en 1990. Objectivement, dans l'intérêt des paysans, la CSSPPA n'a pas joué son rôle.

L'exemple de la Côte d'Ivoire n'est pas unique en Afrique. A quelques variantes près, les autres pays africains ont agi de la même manière, si bien que les paysans ont vu leur revenu baisser suite à l'effondrement des cours mondiaux des produits agricoles. □

Source : François Régis Mahieu : Stabilisation des prix des produits agricoles d'exportation et financement du développement : l'expérience de la Caisse de Stabilisation en Côte d'Ivoire, 1984. Faculté des Sciences économiques, Université nationale de Côte d'Ivoire.

les syndicats et associations agricoles en France

En Afrique, les syndicats sont en général formés par les travailleurs salariés des entreprises publiques ou privées à l'exclusion des paysans. Alors que dans beaucoup de pays dont la France, on trouve les syndicats dans toutes les branches d'activité, même en agriculture. Car un syndicat est une association de personnes exerçant la même profession ou des métiers semblables dans une même branche d'activité et qui a pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques et professionnels de l'ensemble de ses membres. Comme tous les autres

travailleurs, les agriculteurs ont en France leurs syndicats qui leur permettent de revendiquer ou de dialoguer directement avec leur ministre ou même le Président de la République.

L'évolution rapide de l'agriculture en France à partir de 1945 est en partie due à l'action des syndicats et associations professionnelles agricoles qui ont su faire entendre la voix des paysans.

HISTOIRE DU SYNDICALISME AGRICOLE EN FRANCE

Le syndicalisme agricole apparaît en France à la fin du 19^e siècle avec le vote de la loi de 1884 sur le syndicalisme. Il ne s'agit alors que de groupements d'agriculteurs pour l'approvisionnement en gros et de la lutte contre la fraude sur les engrais. En 1914, on compte 6 000 syndicats avec un million d'adhérents qui défendent les prix agricoles grâce au protectionnisme et au respect de la propriété individuelle.

En 1945, est fondée la Corporation générale de l'Agriculture (CGA) qui

constitue le seul représentant du monde paysan tout en excluant les propriétaires fonciers. Cette corporation comprend notamment la Fédération nationale des Syndicats d'Exploitants agricoles (FNSEA) qui devient en 1954, le seul représentant syndical des agriculteurs. A partir de 1959, des agriculteurs en désaccord avec la FNSEA créent d'autres syndicats, si bien qu'actuellement, deux syndicats d'exploitants sont reconnus officiellement par le gouvernement, la FNSEA et le CNJA. Mais il existe en France, une multitude de syndicats agricoles et d'organismes professionnels qui défendent les intérêts des paysans.

LES PRINCIPAUX SYNDICATS

Fédération nationale des Syndicats des Exploitants agricoles (FNSEA).

C'est un organisme privé, une union de 30 000 syndicats locaux organisés en 94 fédérations ou unions départementales. La FNSEA a plus de 700 000 membres adhérents (1990).

Elle organise et coordonne l'ensemble des intérêts des exploitants agricoles membres. Elle favorise la création d'organismes capables de gérer les marchés des produits agricoles. Tous les ans, elle discute avec le Ministre de l'Agriculture et le

Premier Ministre pour définir les grandes lignes de la politique agricole nationale.

Centre national des Jeunes Agriculteurs (CNJA).

Les jeunes agriculteurs de la FNS-EA, sous l'impulsion des militants de la Jeunesse agricole chrétienne (JAC), créent en 1956 leur propre mouvement : le Centre national des Jeunes Agriculteurs (CNJA).

C'est une organisation syndicale des agriculteurs de moins de 35 ans. Elle est juridiquement autonome de la FNSEA et compte actuellement près de 80 000 adhérents regroupés dans 94 centres départementaux.

Son but est de représenter les jeunes agriculteurs auprès des organisations professionnelles et des pouvoirs publics. Le CNJA lutte en particulier pour l'installation du maximum de jeunes agriculteurs, pour leur formation, pour une agriculture en groupe et pour le renforcement de la coopération agricole. Il défend le prix du vin, de l'élevage, des fruits et légumes défavorisés par rapport aux céréales et il est favorable à la création d'exploitations rentables.

La machine agricole a libéré les paysans français mais c'est leur organisation qui a amélioré leur niveau de vie.



Confédération nationale des Syndicats d'Exploitants familiaux (CNSEF).

Créés en 1976, ces syndicats s'attachent surtout à défendre les petits et moyens exploitants familiaux. Ils luttent pour l'égalité des prix agricoles et des prix industriels.

AUTRES ORGANISMES ET ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

Confédération française de la Coopération agricole (CFCA).

Presque tous les agriculteurs font partie d'une coopérative agricole. Les adhérents de la CFCA sont les fédérations nationales de coopératives, les fédérations régionales et les membres de « Promotion-Coopération ».

Signalons qu'il y a en France, 4 150 coopératives d'achat et de vente de produits agricoles et alimentaires et 12 500 coopératives de services. On compte 1 500 000 adhérents actifs des coopératives (un agri-

culteur est membre au moins de 2 coopératives).

Les organisations des producteurs.

Toutes les productions (blé, maïs, vin, bœuf, mouton, fruits, légumes, etc.), ont leur association. Chaque association défend les intérêts de ses membres. Certaines arrivent à obtenir des subventions de l'Etat.

LES MOYENS D'ACTION DE CES ORGANISATIONS ET SYNDICATS

Trois moyens d'action principaux sont employés pour défendre les intérêts des agriculteurs.

Presque toutes les organisations ont leur journal, revue ou bulletin. Les agriculteurs sont ainsi régulièrement informés, entre autres, des nouvelles techniques, des prix des produits agricoles, des lois votées ou à voter concernant l'agriculture, etc.

En plus de ces informations régulières, les agriculteurs sont représentés dans les instances nationales (Assemblée Nationale, Gouvernement...) par des personnes élues grâce aux voix des agriculteurs. Ils participent à l'élaboration des lois et des décisions les concernant eux et le pays tout entier. On trouve également des agriculteurs dans les organismes régionaux de développement (les Conseils régionaux par exemple) ou dans les instances locales comme les mairies.

Le dernier mode d'action est la revendication : lorsque le Gouvernement prend une décision qui va à l'encontre des agriculteurs, ceux-ci organisent des manifestations devant les préfetures et même devant le palais du Président de la République.

Par toutes ces actions, les agriculteurs ont obtenu beaucoup de privilèges longtemps réservés aux salariés, comme la sécurité sociale, la retraite, etc. Ils ont aussi obtenu une garantie réelle des prix agricoles, car ces prix sont largement subventionnés par l'Etat qui, par ce biais, assure aux agriculteurs des revenus convenables. □



ENTRETIEN AVEC...

des membres de la MFFR de Hahomégbé au Togo

« nous devons nous organiser pour que notre vie change »

Les Maisons familiales de formation rurale (MFFR) sont une Organisation Non gouvernementale (ONG). Au Togo, elles regroupent 18 associations. Celles-ci appelées aussi Maisons familiales de formation rurale (MFFR) sont constituées par des paysans encadrés par deux ou trois formateurs qui eux, ont souvent le niveau de la classe de 3ème des lycées et collèges.

Les paysans reçoivent une formation en agriculture et aussi dans les domaines de la santé, de l'économie domestique, de l'artisanat... Ils peuvent ainsi prendre en charge leur propre développement et celui de leur milieu.

La formation qu'ils reçoivent s'inspire des problèmes réels qui se posent à eux dans leur milieu et elle aboutit à des actions concrètes pour résoudre ces problèmes. Le dispensaire de Hahomégbé illustre cette démarche. Hahomégbé est un village situé à 82 kilomètres au sud-ouest d'Atakpamé, dans la région des Plateaux au

Togo. C'est dans ce village qu'est installée la Maison familiale de formation rurale qui porte le même nom. Fondée en 1980, la MFFR regroupe 15 villages avec environ 5 000 personnes.

Dans tous ces villages comme partout ailleurs dans la région des Plateaux, les populations souffrent du manque d'eau et de ses conséquences : maladies diarrhéiques, parasitoses... provoquées par la consommation d'eau polluée, surtout chez les enfants. Le ver de guinée est aussi très répandu dans la région.

Pour lutter contre ces maladies, les populations ont construit cinq (5) retenues d'eau dont une avec un système de filtrage des eaux. Elles ont aussi construit des puits et des forages.

En 1987, elles ont entrepris de construire un dispensaire ; celui-ci a été inauguré en 1990 et il reçoit actuellement entre vingt et quatre vingt malades par jour.

AGRIPROMO : Pourquoi avez-vous décidé de construire un dispensaire ?

M. Mondjinou Galinou : (ancien président de la MFFR de Hahomégbé). *La santé est une chose très importante et lorsqu'on est malade, on doit pouvoir se soigner. Or ici, à Hahomégbé, nous n'avions pas les moyens de le faire, alors que nous souffrons de beaucoup de maladies liées au manque d'eau.*

De plus, pour accoucher, les femmes étaient obligées d'aller jusqu'au centre de santé de Notsé à près de 17 kilomètres d'ici. Beaucoup préféraient accoucher au village souvent dans de très mauvaises conditions. D'autre part, il est arrivé que des malades meurent au cours de leur transport vers le centre de santé de Notsé. C'est à cause de tous ces problèmes que nous avons voulu avoir notre propre dispensaire.

AGRIPROMO : Il a dû vous coûter assez cher. Comment vous êtes-vous organisé pour faire face aux coûts de construction ?



Nous avons eu notre dispensaire grâce à notre détermination et à notre bonne organisation.

M. Mondjinou : *La construction seule du dispensaire a coûté plus de cinq (5) millions de F CFA. Il est équipé d'une table d'accouchement, de trois lits, d'un réfrigérateur à pétrole pour conserver les vaccins.*

AGRIPROMO : Ce sont les populations qui ont payé pour tous ces équipements et pour la construction ?

M. Agbomlan Coffi (actuel président de la MFFR) : *Non, nous*

ASSOCIATION
MAISON FAMILIALE DE
FORMATION RURALE DE
HAHOMEGBE
B.P. 58 NOTSE HAHO

Hahomegbé le 15 Mai 1987

A
Monsieur le Ministre de la Santé
S/c de Monsieur le Medecin Chef
du Centre de Santé de Notse
S/c de Monsieur le Prefet de HAHO

OBJET:

Demande d'autorisation pour
la création d'un Poste Sani-
taire à HAHOMEGBE PREF HAHO

Monsieur le Ministre

Nous avons l'honneur de vous informer que la zone d'action de notre Association Maison Familiale de Formation Rurale de Hahomegbé compte une population de plus de 5.000 habitants repartis dans 15 Villages: Hahomegbé, Xanto, Djokoudawou, Kpodji-Cope, Alati, Kpévè, Golowou, Fawokpé, Loukpé, Kpota, Yokou, Adjimè-Copé, et Kessougbo-Copé. Ces villages souffrent de manque de dispensaire pour leur premier soin. A cet effet, nous avons pris contact avec nos amis de PONT-de-BEAU-VOISIN (une commune de France avec laquelle nous collaborons). Celle-ci, se propose de nous aider à construire les locaux de ce Dispensaire et à nous fournir de temps à autre des médicaments.

Nous vous prions de bien vouloir nous autoriser à construire ce Dispensaire à Hahomegbé et nous affecter le personnel de son encadrement.

Ce village central de la zone, est situé à 18 kms du Centre de Santé de Notsé et à 13 km du unique Dispensaire de la zone (BATOUME).

Dans l'espoir d'une suite favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



Président de l'Association

MONDJINOU A. Galinou

de Village

AGBLEKPE Kassegnè

avons beaucoup été aidés par des amis, des volontaires français qui vivent à Pont-de-Beauvoisin en France. Ce sont eux qui ont apporté la plus grande partie de l'argent nécessaire ainsi que des équipements. L'Etat togolais nous a aussi aidés: le réfrigérateur nous a été donné par le ministère de la santé.

AGRIPROMO : Votre dispensaire dessert vingt quatre (24) villages. Il répond donc à un besoin réel dans votre localité. Mais comment vous, vous êtes parvenus à en faire construire et équiper un aussi grand alors que les autres n'ont même pas des caisses à pharmacie ?

M. Agbomlan Coffi : *D'abord, nous avons eu beaucoup de chance; le Directeur actuel des MFFR des Régions Plateaux-Maritimes a été le premier directeur de la MFFR de Hahomégbé. Il connaît bien nos problèmes et nous, nous le connaissons bien aussi.*

Mais surtout nous avons eu notre dispensaire grâce à notre volonté et à notre bonne organisation; on n'aide que ceux qui montrent qu'ils méritent d'être aidés. C'est d'ailleurs l'une des plus importantes conditions à remplir pour bénéficier de l'aide des « Amis de Pont-de-Beauvoisin ».

Lorsque nous leur avons demandé leur aide pour la construction du dispensaire, ils nous ont conseillé de commencer par des caisses à pharmacie villageoises. Ils nous ont même envoyé le stock de médicaments nécessaires pour démarrer.

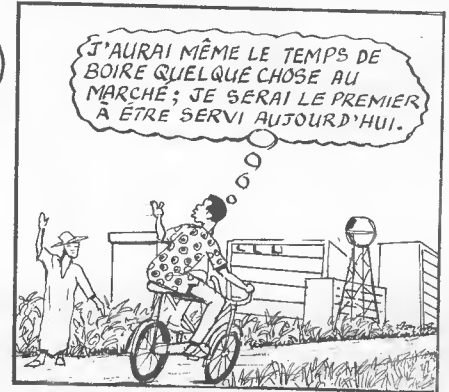
AGRIPROMO : C'était la première fois que vous faisiez appel à leur aide ?

M. Agbomlan : *Non, ils nous avaient déjà aidés pour la construction des retenues d'eau, du forage...*

AGRIPROMO : Quel genre d'organisation vous avez mis en place pour bien gérer les médicaments envoyés ?

Mlle Mondjinou Abia (présidente du comité de santé) : *Nous ne voulions pas que les fonctionnaires s'emparent de ces médicaments pour*







paysans africains : des citoyens à part ?

Les paysans représentent près de 70 % de la population active de notre continent. Dans certains pays, cette proportion va jusqu'à 90 %. Les produits agricoles procurent aux Etats leur principale source de devises. Malgré cette importance démographique et économique, les paysans restent encore largement marginalisés. Leur participation à la vie politique, administrative et sociale est négligeable. Les revenus agricoles sont partout inférieurs à ceux des autres catégories socio-professionnelles. L'analphabétisme, le manque

d'informations ne favorisent pas la participation des paysans aux débats politique, économique et culturel, en sorte qu'ils subissent le plus souvent des décisions prises sans leur avis.

Comment sommes-nous arrivés à cette situation ? Que peuvent faire ces paysans pour sortir de cette situation ? Comment peut-on aider les paysans à reconquérir leur dignité et leurs droits ? C'est à ces questions que ce dossier tentera de répondre.



COMMENT LE PAYSAN EST PASSE AU DERNIER RANG ?

Autrefois, nos sociétés étaient agraires. La terre était au centre même de la vie. Dans beaucoup de régions, le culte de la terre et des ancêtres qui l'habitaient et la fécondaient, était au cœur de la religion traditionnelle. Tout le monde cultivait : chefs de tribu, artisans et même souvent éleveurs. Le prestige d'un homme, d'une famille, d'un clan reposait sur leur capacité à produire beaucoup. Le travail de la terre donnait à l'homme toute sa dignité.

La division du travail, peu prononcée hier, n'avait pas créé de couches socio-professionnelles coupées de la terre. Avec la colonisation, des changements vont se produire. Un nouvel ordre économique, social et culturel va s'instaurer.

La colonisation a introduit un système administratif qui a dépossédé les sociétés traditionnelles de leur pouvoir de gérer leur territoire et de rendre la justice : un nouveau cadre territorial met en cause la notion d'ethnie ou de clans ; les problèmes concernant le pays relèvent désormais des compétences du gouverneur ou du commandant, et si la collecte des impôts est le travail des chefs traditionnels, la fixation de leur montant et leur utilisation leur échappent ; un nouveau système judiciaire, avec son propre personnel, enlève le pouvoir de rendre la justice aux autorités traditionnelles.

Un nouveau pouvoir est exercé par un nouveau personnel, c'est-à-dire les fonctionnaires regroupés dans les villes qui deviennent les centres de décision. En ville également, vont se développer des commerces et des industries qui emploient des salariés. Ainsi, avec les changements des structures économiques, de nouvelles classes socio-professionnelles naissent : les commerçants, les salariés de l'administration publique et des entreprises privées. L'école va permettre de former les fonctionnaires et les ouvriers spécialisés : maçons, mécaniciens, menuisiers, etc.

Les villes deviennent alors les centres où se situent les pouvoirs administratif, politique et économique. La cohabitation de deux « milieux » commence : les villes et le milieu rural. Et avec cette cohabitation, une division du travail est créée où les paysans doivent fournir des matières premières à l'exportation et aux industries de transformation à des prix assez bas. Les villes représentent le « secteur moderne » et bénéficient des investissements, de nouvelles infrastructures, des écoles et autres centres de formation...

Dès lors, l'inégalité économique va vite aboutir à une inégalité sociale. Peu intégrés au nouveau système établi, les paysans sont méprisés par les citadins, surtout les fonctionnaires et les commerçants : un fossé se creuse entre la ville et la « brousse ». Et les nouvelles valeurs qui s'établissent ont pour normes l'argent et le savoir du « blanc ». Les paysans, qui n'ont ni l'un ni l'autre, sont marginalisés, exploités et



Autrefois le travail de la terre donnait à l'homme toute sa dignité. Aujourd'hui, le paysan est marginalisé et il semble résigné à son sort.

jamais associés à la conception des options politiques et économiques. Relégués au bas de la nouvelle échelle sociale, les paysans semblent souvent résignés à leur sort. Il n'est pas rare alors d'entendre un paysan répondre à la question de savoir ce qu'il fait : « *Je ne fais rien ; je cultive seulement* ».

LA MARGINALISATION S'ACCENTUE APRES LES INDEPENDANCES

L'indépendance n'a pas toujours changé les rapports entre les paysans et les autres couches socio-professionnelles, malgré les discours officiels. Au contraire, les années 60 vont voir s'accroître la marginalisation des paysans.

Au plan politique, bien que représentant de 60 à 90 % de la population, les paysans ne siègent pas dans les Assemblées nationales et encore moins dans les gouvernements. Les lois s'élaborent et s'adoptent sans leur participation. Les décisions relatives à leur vie quotidienne sont prises sans les consulter. Les paysans sont même absents des instances locales comme les mairies. Pour expliquer cette exclusion, l'argument souvent avancé est la barrière de langue, même dans les pays où il y a des langues nationales (swahili, lingala, etc.).

Au point de vue économique, les plans de développement sont élaborés par les fonctionnaires, avec parfois un semblant de consultation des populations. La mise en œuvre de ces plans où les paysans sont utilisés comme « main-d'œuvre », est confiée à des structures de développement. Avec l'encadrement technique de

ces Sociétés de Développement (SODE), les paysans continuent de produire des cultures de rente destinées à l'exportation. S'ils bénéficient de prix dits « rémunérateurs et garantis », ils se font cependant déposer du fruit de leur travail par les Caisses de stabilisation qui amassent les bénéfices sur la vente de ces produits.

Ces paysans, non seulement créent la plus grande partie de la richesse des pays, mais encore ils doivent nourrir les populations croissantes des villes. Mais pour cela, ils ne bénéficient d'aucune aide : les techniques de production des vivriers restent traditionnelles, les crédits sont réservés aux commerçants qui spéculent sur ces produits vivriers. Pire encore, les gouvernants empêchent la hausse des prix des vivriers pour ne pas mécontenter les consommateurs des villes déjà privilégiés. Alors, ils importent des denrées alimentaires qui viennent en concurrence avec les vivriers locaux et freinent leur développement. En outre, des offices de commercialisation de vivriers, sous le prétexte d'empêcher toute spéculation au moment des périodes de soudure, achètent aux paysans les produits à des prix fixés anormalement bas.

Etroitement encadrés pour la production des cultures de rente par les SODE sans possibilité d'initiative propre, délaissés en ce qui concerne les vivriers, volés lors de la vente des intrants et à la commercialisation des produits, les paysans ont été réduits dans la première décennie de l'indépendance à un rôle passif qui n'a pas favorisé, loin s'en faut, le développement agricole. Leurs revenus déjà faibles ont continué à baisser, alors que ceux des autres catégories socio-professionnelles se maintiennent ou augmentent.

Comment, dans ces conditions, les paysans pouvaient-ils participer de façon responsable au développement ?

LES PAYSANS DOIVENT REAGIR

La fin de la seconde décennie de l'indépendance a été marquée par un constat de faillite des politiques de développement menées jusqu'alors. C'est alors qu'une nouvelle prise de conscience animée essentiellement par les ONG s'opère lentement.

Pour défendre leurs intérêts, les paysans se regroupent. Les premiers groupements paysans ont été faits pour mieux commercialiser les produits de rente, tels que le coton, l'arachide, le café, le cacao... En permettant aux paysans d'éviter de se faire voler par les acheteurs, ces groupements ont joué un rôle important. Dans certains pays, comme le Mali, les associations villageoises ont été plus loin que la simple commercialisation des produits. En effet, les associations villageoises du Mali ont pris en main les opérations de crédit et d'approvisionnement en intrants et en produits de première nécessité. Elles assurent aussi des tâches administratives telles que l'établissement des actes de naissance. Le village acquiert peu à peu une autonomie par rapport aux intervenants extérieurs.



Les ONG, les agents de développement... ont un rôle important à jouer ; ils doivent former les paysans afin qu'ils exercent mieux leur métier, mais ils doivent aussi les aider à prendre conscience de leurs droits.

Malgré cette prise de conscience, on est obligé de constater que le mouvement ne se généralise pas. De plus, les organisations paysannes n'ont pas encore acquis une dimension qui les imposerait partout comme interlocuteurs écoutés de l'administration et du gouvernement. Ceci conduit à se poser la question de savoir à quelles conditions les paysans peuvent s'imposer comme interlocuteurs et agents actifs du développement ?

La prise de conscience est la première condition d'une mobilisation des efforts. Cette prise de conscience se fera seulement quand les paysans seront largement informés de leurs droits et des moyens de les exercer. C'est là que les ONG, les agents de développement ont un rôle important à jouer. Il ne suffit pas de promouvoir des projets de développement dans les villages, il faut aussi aider les paysans à assumer et à mesurer les enjeux en présence. Partout dans le monde, l'histoire montre que la conquête de la justice, de la liberté et des droits a toujours été le fruit d'une lutte. Face à un monde paysan inorganisé, les rapports de force jouent contre les paysans. Par des moyens adéquats d'information et de sensibilisation, les ONG peuvent, à l'instar de ce qui se fait en Amérique du Sud, aider les paysans à créer des organisations professionnelles.

Les informations montrent bien que les paysans peuvent peser sur les décisions et les choix de développement, s'ils constituent de puissantes organisations, seules capables de renverser les rapports de force en leur faveur. Le contexte actuel de la démocratisation en Afrique laisse présager la création de telles organisations qui pourraient, par la suite, prendre des formes syndicales. Mais ces organisations professionnelles paysannes ne joueront vraiment leur rôle que si elles sont dirigées par les intéressés eux-mêmes. Là aussi, les ONG devront former les paysans à ces nouvelles tâches, sans oublier l'alphabétisation. □

Lazare BASSOLE



les porte-paroles ou l'art d'étouffer la voix des paysans

Les paysans ont-ils une langue pour parler ? La question peut paraître surprenante dans la mesure où l'on sait que les paysans s'expriment bien à la maison, pendant les « palabres » au village et aussi au cours des sessions d'animation ou de formation. Pourtant lors des réunions en présence des autorités nationales ou régionales, ce sont des porte-paroles qui parlent à la place et au nom des paysans.

Selon les circonstances, le moniteur agricole, le commis d'Etat civil, le chef du service agricole concerné, le préfet et même le ministre de l'agriculture jouent ce rôle de porte-paroles. Mais pas à la manière des porte-paroles des chefs de village ou des rois d'autrefois.

Je me rappelle de l'un d'eux en particulier. Cela s'est passé dans un pays où des populations rurales ont été déplacées pour cause d'extension de la réserve nationale de faune. Ces paysans qui devaient reconstruire leurs habitations n'avaient même pas le droit de couper la paille dans la réserve pour couvrir les cases. Ces mesures avaient alors suscité, on s'en doute, un profond mécontentement de toutes les couches de la population de la zone concernée. Mais à l'occasion de la visite du ministre de l'agriculture et de l'environnement dans la préfecture, le porte-parole l'a félicité au nom des paysans, « des mesures prises pour le bien-être des paysans ».

Des situations de ce genre sont courantes dans tous les pays d'Afrique : dans les réunions de coopératives, ce sont les fonctionnaires du service de la coopération qui se donnent le droit de parler en lieu et place des paysans ; lorsqu'il s'agit d'une réunion au niveau du village, c'est le lettré, la plupart du temps d'une autre profession, qui est le porte-parole des paysans.

Et ces porte-paroles ont une technique simple mais éprouvée. Ils disent en général à l'autorité présente ce qui est censé lui faire plaisir, même si c'est le contraire de ce que les paysans vivent ou pensent. En outre, ils s'expriment en français ou en anglais, langue étrangère aux paysans, sans traduction en langue locale. Si bien que les paysans ne savent pas ce qu'on dit en leur nom, mais applaudissent à la fin des interventions.



Les paysans doivent prendre la parole pour expliquer eux-mêmes leurs problèmes s'ils veulent qu'on les entende vraiment.

C'est pourquoi, on peut se demander à juste titre si ces porte-paroles n'ont pas pour rôle d'étouffer la voix des paysans, les empêchant ainsi de dire des « vérités » qui risqueraient de déplaire aux autorités. En effet, l'on ne peut aujourd'hui prétendre qu'il manque d'interprètes capables de traduire ce que les paysans disent. A mon avis, les porte-paroles des paysans constituent la volonté de refuser de donner la parole aux paysans dans les pays africains. Je me demande jusqu'à quand l'on pourra continuer à étouffer la voix des paysans. Il arrivera fatalement un jour où, fatigués d'être exploités et de lutter pour leur survie, ces paysans se lèveront et crieront fort. □

F. N. NADIEDJOA



l'intermédiaire

Il était une fois...

... une île où tout le monde vivait heureux. Les champs étaient fertiles, les enfants n'avaient qu'à tendre la main pour récolter les fruits des arbres, personne n'avait de problème.

Mais une nuit, la Mer, les Arbres, la Nature entière se déchaînèrent. Lorsque le matin les habitants, tous effrayés, eurent le courage de sortir de leurs maisons, ils ne reconnurent pas leur île. Le climat avait complètement changé : il faisait sec et très chaud, au moins la moitié des arbres avait disparu, les champs étaient tous traversés par de grosses ravines : l'érosion s'était installée.

Tous se lamentaient. Les uns disaient qu'ils ne connaissaient aucune technique pour cultiver avec moins de pluie qu'avant. Les autres se plaignaient qu'ils n'avaient rien à vendre d'intéressant pour se procurer l'argent nécessaire à l'achat d'outils nouveaux. Et il y avait encore beaucoup d'autres plaintes.

C'est alors qu'Olo est arrivé. Olo n'était pas vraiment différent d'eux. Il avait seulement passé quelques années ailleurs, de l'autre côté de la mer.

Olo leur dit qu'il avait des amis très riches, les Blans, et surtout qu'il connaissait leur langue. Car enfin, malgré toute leur bonne volonté, les habitants de l'île étaient incapables de parler la langue des Blans.

*Oui, Olo allait vraiment être le sauveur des habitants de l'île. Ils lui donnèrent le droit de les **RE-PRE-SEN-TER** là-bas, au pays des Blans. Olo partit en voyage, assista à des réunions, rencontra plein de gens. Il était écouté, invité, re-invité. Grâce à Olo, les Blans avaient trouvé un **IN-TER-ME-DIAIRE** entre eux et les habitants de l'île.*

Petit à petit, l'île vit naître un, puis deux, puis trois projets. Maintenant les habitants de l'île pouvaient cultiver presque comme avant et manger presque à

leur faim. Olo était très intelligent car il avait permis aux habitants d'utiliser leurs groupements traditionnels pour faire une première sélection des projets. Alors les habitants de l'île pensaient qu'ils étaient aussi puissants qu'Olo, car ils avaient leur mot à dire dans les réunions où il fallait prendre des décisions.

Cependant quelques habitants de l'île étaient vraiment mécontents. Certains quartiers ne recevaient aucune aide, car ils étaient depuis longtemps en palabre avec l'arrière grand-père d'Olo.

D'autres quartiers étaient volontairement oubliés, car ils soutenaient un ennemi politique d'Olo, alors, qu'à côté des groupes de jeunes recevaient plus d'aide qu'ils ne pouvaient en gérer, simplement parce qu'ils cultivaient une plante très utile aux Blans.

En plus de cela, Olo commençait à devenir insupportable. Il ne faisait aucun effort pour chercher des solutions aux problèmes qu'il ne savait pas résoudre lui-même. Dès qu'un projet demandait des compétences qu'il n'avait pas, il bloquait ce projet. Mais, le plus grave, c'est qu'Olo commençait à se prendre pour Dieu lui-même.

Tout devait porter son nom et pour le recevoir, il fallait vraiment préparer les plats les plus rares et les plus coûteux ! Et maintenant plus personne ne pouvait se rendre sur l'île sans demander l'autorisation d'Olo.

Pourtant tous les habitants de l'île se taisaient, personne ne montrait la vérité aux visiteurs, car malgré tout, Olo leur était utile... Personne ne voyait de moyens pour qu'Olo prenne moins d'importance.

C'est alors qu'une nuit, un terrible orage a éclaté. Un énorme génie qui ressemblait à un Multipartisme sortit de l'eau. Est-ce lui qui sauva les habitants de l'île de la dictature d'Olo ? Nul ne le sait... □



quand les paysans se révoltent...

« Nous sommes le cul du monde
 Personne ne fait attention à ce que nous disons.
 On ne nous écoute pas.
 Nous sommes bons pour attendre à leurs portes
 Eux, ceux qui ont le « papier » passent devant.
 Eux sont soignés d'abord,
 trouvent des places à l'école et dans l'administration
 Pour nous, rien.
 Si nous ne nous débrouillons pas nous-mêmes
 en nous réunissant, c'est fini. »
 disaient des paysans ivoiriens.

Source : « L'Afrique des Villages » de Jean-Marc Ela, éditions Karthala.



Pour se « débrouiller » les paysans forment des associations, des groupements... Ils espèrent ainsi acheter moins cher les intrants agricoles, mieux commercialiser leurs produits. Ainsi, ils arrivent même à construire ou à se faire construire des dispensaires, des écoles... Ils essaient de cette façon d'améliorer un tant soit peu leur niveau de vie.

Mais il arrive que leurs efforts ne servent à rien parce que les structures d'exploitation en place sont trop puissantes. Contrairement à ce qu'on croit trop souvent, tous les paysans ne se résignent pas. Il y en a qui utilisent d'autres moyens pour faire respecter leurs droits et pour obliger l'administration à faire son devoir envers eux-aussi.

« A Dori, au nord du Sahel, la pompe de la commune était en panne depuis des mois. Les fonctionnaires allaient chercher leur eau à un puits éloigné, en auto. Ils n'avaient donc aucune inquiétude à se faire.

Une centaine de femmes se sont alors rendues à la sous-préfecture, en tapant sur leurs canaris et en aver-tissant : la prochaine fois, nous reviendrons avec des bâtons ; huit jours après, la pompe était réparée. »

Extrait de « Paysans écrasés, terres massacrées » de René Dumond, éditions Robert Laffont.

Au Tchad, c'est à travers une lettre adressée au préfet que les paysans montrent qu'ils savent dire non à l'oppression et à l'exploitation.

« Monsieur le Préfet, nous vous le disons sans être fâchés, mais les coups que l'on reçoit, on ne les comprend pas.
 Ici, au pays, qu'est-ce qui fait le progrès ?
 C'est notre travail ou la chicotte ?
 Nous avons le droit d'être traités comme des hommes, avec justice. »

Puis ces paysans demandent à vérifier la bascule qui sert à peser leur coton. Ils veulent que les autorités soient présentes pour constater elles-mêmes comment on vole les paysans. Celui qui reçoit la lettre fait appeler le paysan qu'il considère comme le chef des « révoltés » et lui dit qu'il n'avait jamais vu une attitude pareille.

Le paysan répond.

« Le coton, c'est notre travail. On veut travailler librement... ».
 « L'agent acheteur, le peseur et le directeur du marché de coton ont la même bouche pour nous voler. Si les paysans se réunissent aussi, ils trouveront les moyens de se défendre. Même si nous sommes pauvres, nous voulons être respectés. »

Extrait de la revue Missi, par Jean-Marc Ela pour son livre « L'Afrique des villages », éditions Karthala.

Poussés à bout, les paysans peuvent utiliser la force pour dire non à l'exploitation. En Equateur, les paysans d'une coopérative n'ont pas hésité à envahir une hacienda (1). Le leader de cette coopérative raconte comment les choses se sont passées :

« La conquête espagnole fit de nous (les paysans), les légitimes propriétaires, des esclaves. Pourquoi les pays riches nous donnent-ils quelques sacs de farine, nous traitant comme des mendiants ? Toutes nos ressources naturelles, ils les prennent au prix qui leur convient grâce au lien entre l'exploitation de notre pétrole... et l'oligarchie terrienne (2) du pays, son appui, sa complice. Le paysan qui vole 100 sucres (18 francs) (3) va en prison ; mais pas le ministre qui, lui, vole des millions. »

« Avant la réforme agraire (4), on avait quand même de quoi semer, et souvent un cheval, un petit bovin. Ici après la réforme, on a été jeté dehors. Quand on a réclamé, on nous a traité de communistes et mis en prison. Nous luttons pour la terre, car on pense qu'elle est à nous, et on en a besoin pour manger. On nous a donné des paramos (5) très médiocres, sans crédits, sans techniciens. Alors, nous avons envahi l'hacienda... et la police nous en a délogé. L'année d'après..., nous y avons travaillé pendant une semaine. Nous étions 40... A 6 heures du matin, nous avons dit aux propriétaires de l'hacienda que nous ne partirons pas.

Douze policiers sont alors arrivés et nous avons juré de faire ôter leur chapeau et à l'intendant et aux policiers. Il nous a suffi de chanter l'hymne national, et ils ont bien dû se découvrir... L'affaire a été portée à Riobamba (NDRL. La capitale de la province où l'histoire se passe), puis à Quito (capitale de la République de l'Equateur) ; nous voulions bien acheter la terre, mais à un prix social ; que nos enfants puissent bien manger, ce qui n'est pas le cas. Nous ne voulons plus vivre d'aumônes, mais comme des êtres humains et avoir un peu de graisse dans les aliments... »

Extrait de « Paysans écrasés, terres massacrées » de René Dumont, éditions Robert Laffont.

Finalement, grâce à leur détermination, ces paysans ont obtenu ce qu'ils voulaient : ils ont pu acheter 462 hectares de bonnes terres et ils se sont organisés pour les cultiver en commun.

*

* *

Mais il ne faut pas se cacher que, lorsque les paysans décident de dire non à l'exploitation, ils doivent montrer plus de courage et de détermination que les autres citoyens. Car, on est tellement habitué à les voir baisser la tête qu'on ne les prend pas tout de suite au sérieux. Et c'est encore en se regroupant qu'ils sont les plus forts et qu'ils ont le plus de chance de se faire entendre. □



(1) **Hacienda** : mot espagnol pour désigner une grande exploitation rurale en Amérique du Sud et l'habitation du maître.

(2) **Oligarchie terrienne** : groupe des propriétaires terriens qui dominent et exploitent les paysans.

(3) **sucres** : monnaie de l'Equateur ; vaut 18 francs français : soit 900 F CFA

(4) La réforme agraire avait comme objectif de redistribuer les terres afin de permettre aux petits paysans de disposer de quelques parcelles. Il s'agissait aussi de libérer les paysans qui étaient pratiquement les esclaves des grands propriétaires terriens. Mais cette réforme n'a pas vraiment changé la vie des paysans de l'Equateur, car les propriétaires terriens étaient trop puissants.

(5) **Paramos** : ce sont les hautes terres de l'Equateur où les sols humides ne sont bons que pour le reboisement ou pour un pâturage extensif. Ce sont ces terres que beaucoup de petits paysans ont reçu au moment de la réforme agraire.



À CONSULTER

1) **Nouvelles paroles de brousse**, expériences villageoises au Burkina Faso, présentées par le GRAAP. Editions Karthala, 1988.

« Avec ces Nouvelles paroles de brousse, le GRAAP nous met en relation avec les villageois qui représentent plus de 90 % de la population du pays. Ces villageois nous parlent de leurs efforts pour arrêter la désertification, de la petite hydraulique mise en place pour conserver l'eau et irriguer les terres, de leurs initiatives pour mieux commercialiser les produits, de la création des caisses de crédit et de bien d'autres aspects de la vie rurale.

Ces propos apportent une vision concrète de la vie et du travail des paysans... Ils nous livrent une approche « par la base » de la lente promotion du monde paysan africain d'aujourd'hui. »

2) **Paysans écrasés, terres massacrées** de René Dumont. Editions Robert Laffont, 1978.

Dans son livre, René Dumont donne la parole aux paysans des pays tropicaux : paysans de l'Inde, de l'Equateur, du Burkina Faso. Il cherche à leur faire expliquer leur situation originale et leurs difficultés.

3) **L'Afrique des villages** de Jean-Marc Ela. Editions Karthala, 1982.

Jean-Marc Ela analyse les réalités d'une situation qui demain, peut devenir explosive, car si les dirigeants africains, depuis toujours, parlent de développement rural, rien n'est vraiment fait pour résoudre les inégalités qui existent au sein de la société, entre les villes et les villages surtout.

« Les opérations de « modernisation » du monde rural n'ont fait qu'augmenter les conflits entre anciens et jeunes, entre ruraux et citadins, entre agriculteurs et éleveurs... »

Or, aucune pratique d'animation rurale, aucune vulgarisation des techniques d'agronomie moderne ne réussira aussi longtemps que subsisteront les mécanismes intérieurs et extérieurs de domination et d'exploitation ; c'est dans la lutte des paysans africains et dans leurs capacités à s'organiser que réside l'une des clés de l'avenir ».

VIENT DE PARAÎTRE



Titre des quatre précédents livrets.

- 1.- Argent et pièces justificatives.
- 2.- Journaux simples de caisse et de banque, Achat et vente à crédit.
- 3.- Ventilation.
- 4.- Compte de résultat – Bilan.



Titres des deux précédents livrets.

- 1.- Comment bien choisir un moulin ?
- 2.- Comment savoir si un moulin est rentable ?

Le troisième livret paraîtra bientôt. □



COURRIER LECTEURS

Nous avons reçu la lettre suivante de **M. MUSHANDA MUDEKEREZA**, B.P. 3280 BUKAVU (République du Zaïre). M. Mushanda est abonné à notre cours d'apprentissage agricole (CAA).

J'entame cette correspondance avec vous après avoir lu le numéro d'Agripromo sur un « Développement plus juste ».

Je voudrais vous parler des relations qui existent entre les **grands** fonctionnaires, les **grands** commerçants et les paysans.

Actuellement, la production agricole ne cesse de diminuer alors que la demande en produits vivriers ne fait qu'augmenter. La croissance de la demande n'explique pas seule l'insuffisance de la production. Les paysans sont fatigués car presque toute leur production est livrée aux grandes villes. Même s'ils travaillaient encore plus, ils ne souffriraient pas moins.

Nous les paysans, nous subissons la hausse des prix des denrées alimentaires, le manque de terres et leur sur-exploitation. J'accuse d'abord les fonctionnaires d'être responsables de nos maux, car ils ne permettent pas aux paysans de tirer plus de profit de leur travail alors que celui-ci est leur seule source de revenus. D'autre part, les commerçants achètent nos produits à des prix dérisoires.

Je ne généralise pas mais, je sais cependant que certains paysans sont découragés par cette situation. D'ailleurs, les techniques agricoles comme les méthodes d'amendement et de protection des sols, la lutte contre l'érosion, la sécheresse, le travail en groupe... qui pourraient permettre aux paysans de mieux travailler, sont mal vulgarisées.

L'Etat s'occupe surtout des fonctionnaires et toutes ses ressources sont souvent accaparées par les grands commerçants.

Le paysan n'a rien et il est en plus obligé d'accepter le déséquilibre qui existe entre le prix des produits agricoles et celui des produits manufacturés. Toutes les décisions profitent aux fonctionnaires et aux grands commerçants et les paysans sont négligés.

Je crois que seuls les grands commerçants pourront permettre aux paysans de bénéficier d'un développement plus juste.

Les conditions dans lesquelles les paysans travaillent ne leur permettent pas de réaliser un développement plus juste.

INADES-FORMATION aussi pourrait aider les jeunes progressistes : apprenez-nous à travailler afin que notre souffrance d'aujourd'hui se transforme demain en bonheur.

Le courage est le salut de la vie.

REPONSE DE LA REDACTION

M. Mushanda Mudekereza, votre lettre s'inscrit bien dans le cadre de ce nouveau numéro d'Agripromo qui traite de la place du « paysan dans la nation ».

C'est vrai que les paysans sont marginalisés et exploités, que l'Etat ne s'occupe pas d'eux autant qu'il le devrait et nous comprenons votre amertume.

Mais les paysans ne doivent pas se décourager et surtout, ils ne doivent pas attendre des grands commerçants et des fonctionnaires que ceux-ci réalisent un développement plus juste pour eux. Ils doivent se battre en faisant des groupements pour améliorer leur niveau de vie. Ils doivent aussi, à un niveau plus élevé, se regrouper en associations, en syndicats pour défendre leurs droits. Les informations sur les associations et syndicats agricoles en France, vous montrent comment les paysans français s'y sont pris pour pouvoir aujourd'hui participer pleinement à la vie de leur pays. Aujourd'hui, dans ce pays, des gens choisissent d'être paysan parce que la vie de paysan n'est plus synonyme de vie de misère.

Bien sûr, cela ne s'est pas fait en quelques années mais, il fallait commencer et ils ont eu le courage de le faire.

Les paysans africains aussi peuvent y arriver du moins, nous, à INADES-FORMATION, nous le croyons, c'est pourquoi nous avons choisi de travailler avec les paysans. □

APPEL

A tous nos lecteurs et aux équipes d'INADES-FORMATION pour nous envoyer des suggestions de thèmes. En effet, nous avons presque épuisé notre réserve de thèmes. Vous voudrez bien nous faire parvenir vos suggestions le plus rapidement possible.

Veillez justifier, en quelques lignes, votre choix.

NOTRE PROCHAIN NUMERO

Vos suggestions et contributions seront les bienvenues pour nous aider à réaliser le numéro suivant :

N° 73.— Gestion du terroir.

La population du tiers-monde, de l'Afrique surtout, augmente à un rythme très rapide, « trop rapide », disent certains. Cette augmentation fait peser de lourdes charges sur les ressources naturelles de ces pays.

La gestion des terroirs est l'une des solutions que les spécialistes préconisent pour résoudre ce problème. Cette gestion comprend plusieurs volets comme la protection de l'environnement, la conservation et la restauration des ressources naturelles. Elle essaie aussi de résoudre des problèmes spécifiques : problèmes fonciers, problèmes de production, gestion communautaire de l'espace et des terres...

Mais, les projets de gestion de terroirs mis en place depuis quelques années ont souvent une approche sectorielle de la question ; ils n'envisagent le problème que sous quelques uns de ses aspects. Bien souvent, les aspects ainsi privilégiés ne sont pas ceux que les populations concernées considèrent comme les plus importants.

**Lisez
et diffusez
la revue
agripromo**

Ceci s'explique, d'une part, parce que ces populations ne sont pas vraiment associées à la définition des objectifs des projets et à leur réalisation. D'autre part, ces projets sont souvent mis en œuvre par des organismes qui voient les problèmes sous leurs aspects régionaux ; les solutions qu'ils proposent ne sont donc pas toujours adaptées à des contextes plus restreints ou plus localisés.

- Quels sont les problèmes de gestion de terroir qui se posent à vous dans votre région, dans votre village ?
- Existe-t-il des systèmes traditionnels de gestion de terroir dans votre milieu ? Ces systèmes sont-ils toujours utilisés ? Sont-ils toujours adaptés ?
- Quels sont les différents systèmes modernes de gestion qui vous ont été proposés ?
- Est-ce que vous pensez que ces nouveaux systèmes sont mieux adaptés que les systèmes traditionnels ?
- Pouvez-vous nous donner des exemples de systèmes traditionnels de gestion de terroir pratiques chez vous ?

NUMEROS DISPONIBLES

Voici les numéros d'AGRIPROMO que vous pouvez commander, ainsi que les numéros à paraître. Voir nos tarifs en deuxième page de couverture.

N° 21	Villageois et agents de développement	N° 54	Les femmes s'organisent (juillet 1986)
N° 23	Le petit élevage familial	N° 55	Un développement plus juste (octobre 1986)
N° 24	Cultures vivrières et cultures de rente	N° 56	Vivre avec la sécheresse (janvier 1987)
N° 30	Organisation du travail agricole	N° 57	Le paysan et l'information (avril 1987)
N° 31	L'artisanat rural	N° 58	Etre parents responsables (juillet 1987)
N° 32	Commercialisation des produits agricoles (janvier 1981)	N° 59	Agriculture et environnement (octobre 1987)
N° 33	La nutrition (avril 1981)	N° 60	Les soins de santé primaires (janvier 1988)
N° 34	Les coopératives rurales (juillet 1981)	N° 61	La conservation des produits agricoles (av. 88)
N° 38	La gestion des récoltes (juillet 1982)	N° 62	Développement au féminin ? (juillet 1988)
N° 40	Retour à la terre (janvier 1983)	N° 63	L'argent au village (octobre 1988)
N° 41	Gros élevage et culture attelée (avril 1983)	N° 64	Le groupement : un moyen pour progresser (janvier 1989)
N° 42	Le crédit agricole (juillet 1983)	N° 65	Les ONG. Pour qui ? Pour quoi ? (avril 1989)
N° 43	La formation du paysan (octobre 1983)	N° 66	Recherche et vulgarisation agricoles (juillet 89)
N° 45	Développement communautaire	N° 67	Gérer l'eau potable au village (octobre 1989)
N° 46	Cultures associées (juillet 1984)	N° 68	Alcoolisme au village (janvier 1990)
N° 47	Budget familial (octobre 1984)	N° 69	Agriculture et élevage (avril 1990)
N° 48	Equipement du paysan (janvier 1985)	N° 70	L'habitat rural (juillet 1990)
N° 49	Le petit commerce au village (avril 1985)	N° 71	Cuisine et Santé (octobre 1990)
N° 50	L'arbre (juillet 1985)	N° 72	Le paysan dans la Nation (janvier 1991)
N° 51	Le jardin familial (octobre 1985)	N° 73	La gestion du terroir (avril 1991)
N° 52	Les pesticides : une menace ? (janvier 1986)		
N° 53	Devenir jeune agriculteur (avril 1986)		

agripromo agripromo

qu'est-ce que

INADES-FORMATION

Institut Africain pour le Développement Économique et Social –
Centre Africain de Formation.

- ◆ SON STATUT : organisation non gouvernementale, association internationale à but non lucratif.
- ◆ SON OBJECTIF : la formation des adultes ruraux, en vue de leur promotion sociale et économique.
- ◆ SON MODE D'INTERVENTION :
 - un Cours d'Apprentissage Agricole (CAA) par correspondance
 - un service de Formation à l'Autopromotion Rurale (FAR)
 - des sessions de formation sur le terrain
 - une revue : AGRIPROMO
 - un Cours d'Initiation au Développement (CID) pour les cadres du développement
 - un Cours de Gestion de Petits Projets
 - des publications, la recherche et l'évaluation concernant des programmes de développement...
- ◆ SON ADRESSE :
 - Siège international : 08 B. P. 8 Abidjan 08 (Côte d'Ivoire)
 - Bureaux nationaux : voir 2ème page de couverture.

**PAYSANS MODERNES,
AGENTS DE DEVELOPPEMENT,
VOUS AVEZ BESOIN D'UN NOUVEL OUTIL.**

VOICI

LA REVUE INTERAFRICAINNE DE PROMOTION RURALE

agripromo

POUR VOUS FORMER

Lisez agripromo

POUR VOUS INFORMER

**SUR LES PROBLEMES
DE TOUTE L'AFRIQUE RURALE**



agripromo
pour la promotion du monde rural

**une seule revue
pour toute l'Afrique rurale**